



Doc. 15339
01 juillet 2021

Violation des droits des minorités nationales en Ukraine

Proposition de résolution

déposée par M. Petr TOLSTOI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Au cours de ces dernières années, l'Ukraine a constamment adopté des actes législatifs qui violent de manière flagrante les droits fondamentaux des peuples constitués en État et des minorités nationales, notamment le droit au libre développement et à l'utilisation de la langue maternelle. Il s'agit d'une violation grave des droits des Russes ethniques, des Hongrois, des Polonais, des Roumains, des Biélorusses, des Moldaves, des Grecs, des Slovaques et des représentants d'autres groupes ethniques.

La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), dans ses conclusions de 2019 sur la loi «Sur la garantie du fonctionnement de la langue ukrainienne en tant que langue d'État», relevait que cette loi contredisait la Constitution de l'Ukraine et ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme, qui interdisent la discrimination fondée sur la langue et l'ethnicité. Les autorités ukrainiennes ont ignoré l'avis de la Commission de Venise.

En outre, en mai 2021, le Président de l'Ukraine, Volodymyr Zelensky, a présenté un projet de loi «sur les peuples indigènes» à la Verkhovna Rada. Le critère proposé par les autorités ukrainiennes pour identifier les «peuples indigènes» – l'absence de «leur propre enseignement public en dehors de l'Ukraine» – n'a aucune base juridique dans les documents des organisations internationales, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007. Les dispositions du projet de loi sont également en contradiction avec les obligations de l'Ukraine au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner le problème des droits des minorités nationales en Ukraine et donner un avis raisonnable à ce sujet.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

TOLSTOI Petr, Fédération de Russie, NI
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
BATRÎNCEA Vlad, République de Moldova, SOC
EPISHIN Andrey, Fédération de Russie, NI
FABRICHNYY Sergey, Fédération de Russie, NI
FILIPOVSKI Dubravka, Serbie, PPE/DC
GANZIA Vera, Fédération de Russie, GUE
KALASHNIKOV Leonid, Fédération de Russie, GUE
KISLYAK Sergey, Fédération de Russie, NI
KOGOGINA Alfiia, Fédération de Russie, NI
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
KOZHIN Vladimir, Fédération de Russie, NI
KUDRIAVTSEV Maksim, Fédération de Russie, NI
MELKUMYAN Mikayel, Arménie, CE/AD
NACSA Lőrinc, Hongrie, PPE/DC
NILOV Iaroslav, Fédération de Russie, NI
OBRADOVIĆ Žarko, Serbie, SOC
OLEINIKOV Yury, Fédération de Russie, NI
PAKHOMOV Sergei, Fédération de Russie, NI
PANTIĆ PILJA Biljana, Serbie, PPE/DC
RODNINA Irina, Fédération de Russie, NI
RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI
SARALIEV Shamsail, Fédération de Russie, NI
SLUTSKIY Leonid, Fédération de Russie, NI
VARTANEAN Gaik, République de Moldova, GUE
ZHUROVA Svetlana, Fédération de Russie, NI
ZOHREBYAN Naira, Arménie, CE/AD
ZSIGMOND Barna Pál, Hongrie, CE/AD

1. CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe